

la Milice relèvent du chef du Commandement de la Force mobile ou du Commandement des communications des Forces canadiennes.

Le Commandement de la Force mobile a sous ses ordres 99 unités de combat de la Milice ainsi que des unités administratives et de service dépendant de cinq régions et de 21 secteurs de Milice.

### **Commandement aérien**

La création du Commandement aérien, le 2 septembre 1975, a redonné à un commandant principal l'entière responsabilité des Forces aériennes militaires du Canada afin de permettre une plus grande souplesse d'utilisation de la force aérienne et d'augmenter l'efficacité, la sécurité et la rentabilité des opérations.

La fonction première du Commandement est de fournir des forces aériennes régulières et des forces de réserve prêtes à entrer en action afin de permettre au Canada de remplir ses engagements régionaux dans les Prairies (Saskatchewan, Alberta, Manitoba) et le Nord-Ouest de l'Ontario, ainsi que ses engagements nationaux et internationaux.

Le Commandement aérien, dont le Quartier général se trouve à Winnipeg, est formé de cinq éléments fonctionnels:

- le Groupe de la Défense aérienne, composé d'unités de l'ancien Commandement de la Défense aérienne,
- le Groupe du Transport aérien, composé d'unités de l'ancien Commandement du Transport aérien,
- le Groupe aéronaval, composé des ressources aériennes qui faisaient partie du Commandement maritime,